

NOTE JUSTIFICATIVE ETUDE CAS PAR CAS

DUP SAINT ANTOINE – Pôle d'échange

OBJET

Plan d'Aou est un plateau situé au Nord de la ville de Marseille, en position dominante par rapport aux quartiers et aux voies environnantes, en particulier les voies desservant le centre commercial « Grand Littoral » (dans la ZAC de Saint-André) et l'Avenue de Saint-Antoine à l'Est.

Le projet ANRU du plan d'Aou/Saint-Antoine/La Viste vise à donner de la cohérence au secteur et à constituer un pôle de centralité des quartiers Nord.

Le pôle d'échange de Saint-Antoine s'insère et conforte une offre en transport primordiale pour cette partie de Marseille. Les réflexions engagées par les partenaires tendent à optimiser le réseau bus, les connexions intermodales et les liaisons intercommunales.

L'aménagement du pôle consiste à la :

- La conception d'une esplanade susceptible d'accueillir des arrêts bus proche de l'accès TER mais également des quais de régulation ;
- L'aménagement d'un axe piéton vers la halte ferroviaire visible et confortable.
- La réalisation d'un bouclage adapté aux bus et aux cars depuis l'avenue de Saint-Antoine et dans le prolongement du boulevard Thollon.
- La préservation du relais de poste existant (sous forme de halle) permettant d'accueillir certaines fonctions liés au pôle d'échanges (billetterie, attente, informations, ...).
- La création des espaces paysagers.

Ainsi, afin de lancer la Déclaration d'Utilité Publique sur l'immeuble qui n'a pu être négocié à l'amiable, il convient de déposer auprès de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) un dossier d'étude « cas par cas » pour instruction auprès des services de l'état et permettra de déterminer la nécessité de réaliser une étude d'impact dans le cadre de ce projet.

Sandra SERVIERE